

GUIDE D'AMÉNAGEMENT

POUR

LA COUR MUNICIPALE

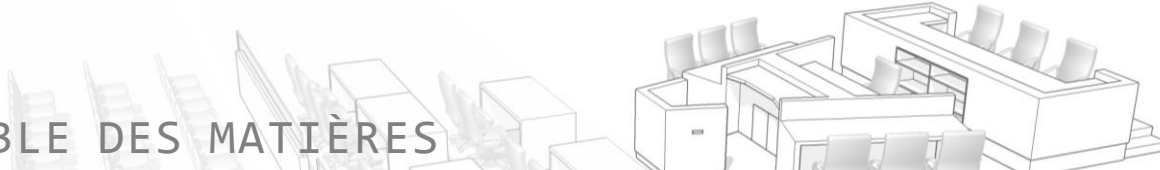
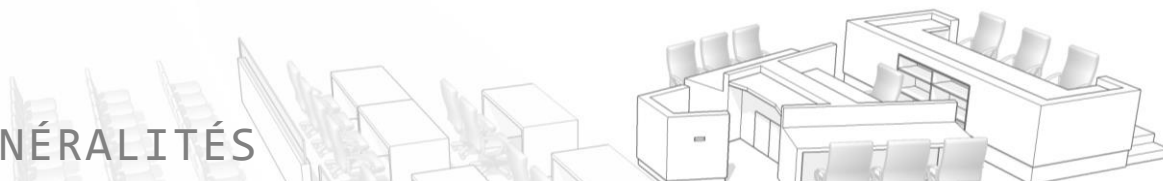


TABLE DES MATIÈRES

SECTION 1	GÉNÉRALITÉS	1
1.1.	OBJECTIF	1
1.2.	APPLICATION	1
SECTION 2	AMÉNAGEMENTS	2
2.1.	GENERALITES	2
2.2.	SALLE D'AUDIENCE	2
2.3.	SALLE D'AUDIENCE CRIMINELLE ET PENALE	3
2.4.	SALLE D'AUDIENCE CIVILE	4
2.5.	SALLE DE CONFÉRENCE DE RÈGLEMENT A L'AMIABLE (CRA) ET SALLE D'AUDIENCE D'APPOINT	5
2.5.1.	SALLE DE CRA, OPTION 1	5
a)	Aménagement médiation	5
b)	Aménagement audience d'appoint	6
SECTION 3	PHOTOS DES SALLES D'AUDIENCE	7
3.1.	SALLE CRIMINELLE ET PENALE	7
3.2.	SALLE D'AUDIENCE CIVILE	8
3.3.	SALLE DE CONFERENCE DE REGLEMENT A L'AMIABLE	9
SECTION 4	FICHES DESCRIPTIVES	10
4.1.	SALLE D'AUDIENCE CRIMINELLE ET PENALE	10
4.2.	SALLE D'AUDIENCE CIVILE	12
4.3.	SALLE DE CONFERENCE DE REGLEMENT A L'AMIABLE (CRA)	14

1

GÉNÉRALITÉS



Section 1 GÉNÉRALITÉS

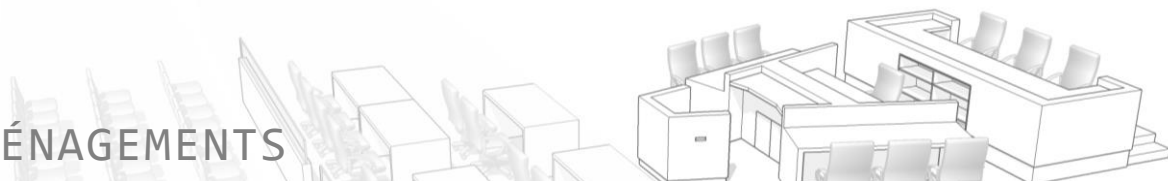
1.1. OBJECTIF

Le présent cahier, préparé par le Service de l'expertise budgétaire et immobilière du ministère de la Justice (MJQ), est un guide de référence et s'adresse aux concepteurs de projets de construction et d'aménagement pour les salles d'audience de la cour municipale. Il précise les particularités qui s'appliquent à chacune des disciplines du domaine touchant le projet et est divisé en deux parties : la première décrit l'aménagement des salles d'audience et la seconde précise les besoins spécifiques des espaces sous forme de fiches descriptives.

Ce document fait référence à la dernière version du cahier des exigences fonctionnelles du MJQ pour les palais de justice, édition décembre 2020.

1.2. APPLICATION

L'intégration des exigences de ce cahier aux plans et devis se fait en conformité avec les codes, les règles de l'art, les lois et règlements en vigueur et ne saurait en aucun cas dégager les professionnels responsables de leurs obligations à cet égard. Advenant une incompatibilité entre certaines prescriptions et la réglementation en vigueur, les professionnels mandatés pour la réalisation des plans et devis devront soumettre au représentant de la cour municipale, pour approbation, des scénarios alternatifs répondant à l'esprit des prescriptions et objectifs décrits dans le présent document.



Section 2 AMÉNAGEMENTS

2.1. GÉNÉRALITÉS

La présente section vient préciser les besoins fonctionnels sous forme de plans typiques. Ces dessins illustrent les relations entre les différents éléments ainsi que les dimensions importantes à respecter.

Lors de la conception d'un projet, la forme et les aménagements des différentes composantes du mobilier peuvent différer des plans types montrés dans cette section. C'est pourquoi il faut toujours se référer au programme de besoins spécifiques à chaque projet. Cependant, les principes d'aménagement et d'organisation démontrés dans les dessins doivent être respectés.

2.2. SALLES D'AUDIENCE

Les salles d'audience sont divisées en deux sections : le prétoire et l'assistance. Le prétoire constitue la plus grande partie de la salle et comprend : le banc du ou des juges, le banc du témoin, la table des greffiers, les tables des parties (avocats de la défense et de la poursuite) ainsi que le banc des accusés.

Par ailleurs, dans les cas où une certaine polyvalence est requise, il peut être nécessaire de proposer des aménagements qui pourront répondre à plusieurs modes de fonctionnement. C'est le cas, par exemple, pour une salle de conférence de règlement à l'amiable (CRA) dans laquelle pourraient se tenir des procès.

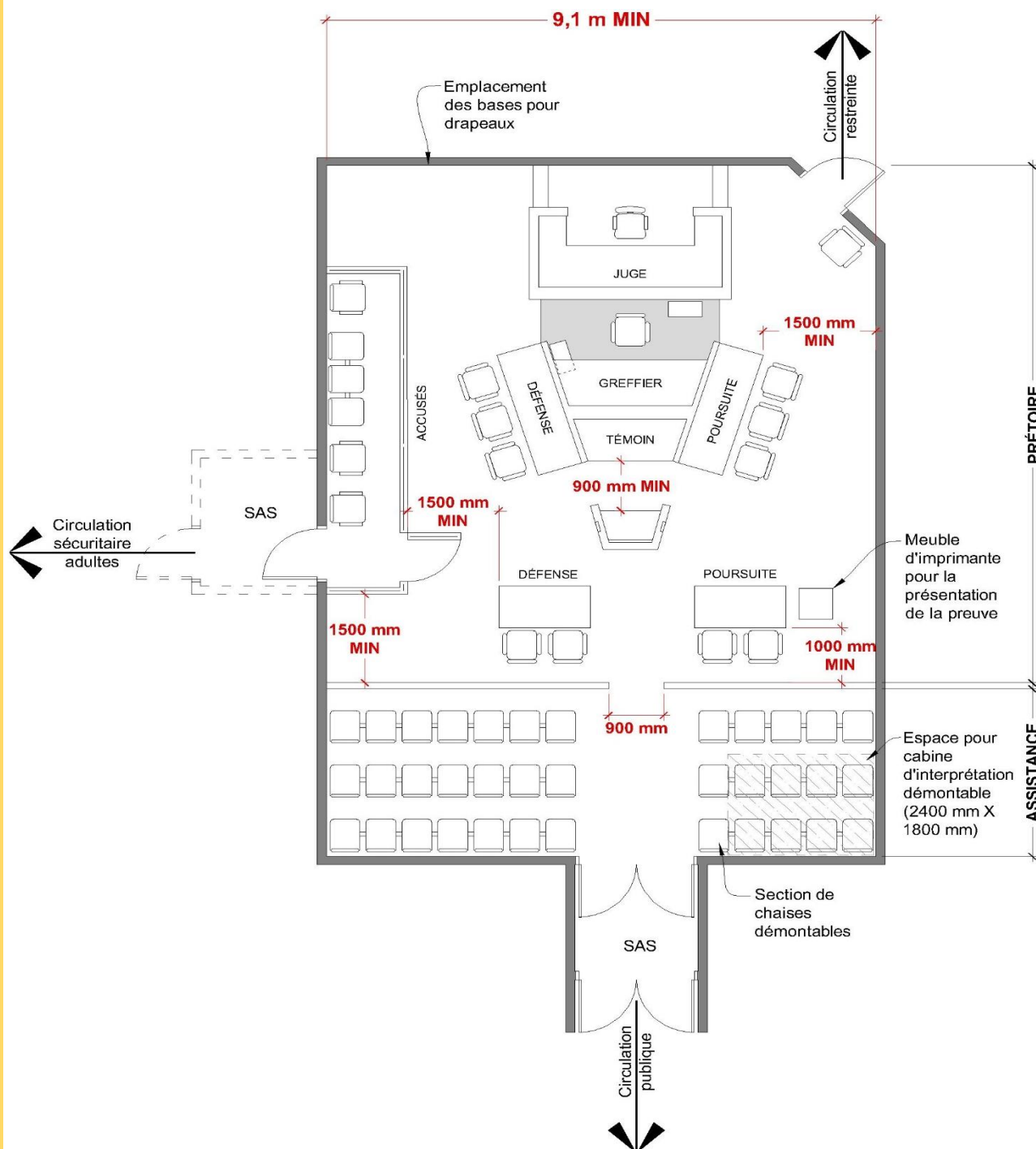
En général, dans une salle d'audience, les éléments de mobilier tels que les tables d'appoint pour les avocats, le banc du témoin, la table mobile du témoin et le meuble de présentation de la preuve doivent être conçus de façon à pouvoir être déplacés afin de se conformer aux différentes configurations possibles du mobilier. Le plancher au poste du greffier devra être constitué d'un matériau dur pour faciliter le déplacement de la chaise.

En ce qui concerne la section réservée à l'assistance, elle est séparée du prétoire par un muret ou une balustrade. La section de l'assistance comprend des rangées de sièges reliés entre eux pour éviter qu'ils servent de projectiles. Le nombre de places pour le public est déterminé pour chaque projet, au cas par cas, lors de la planification des besoins pour la réalisation des plans et devis de construction. Ce travail est fait en collaboration avec les gestionnaires locaux et les intervenants concernés, notamment la magistrature. À noter que les journalistes n'ont pas de section attitrée.

Afin de permettre l'installation de la cabine démontable nécessaire au système d'interprétation et d'aide aux malentendants, des sections de sièges dans l'assistance devront pouvoir s'enlever temporairement et facilement.

2.3.3. SALLE D'AUDIENCE CRIMINELLE ET PÉNALE

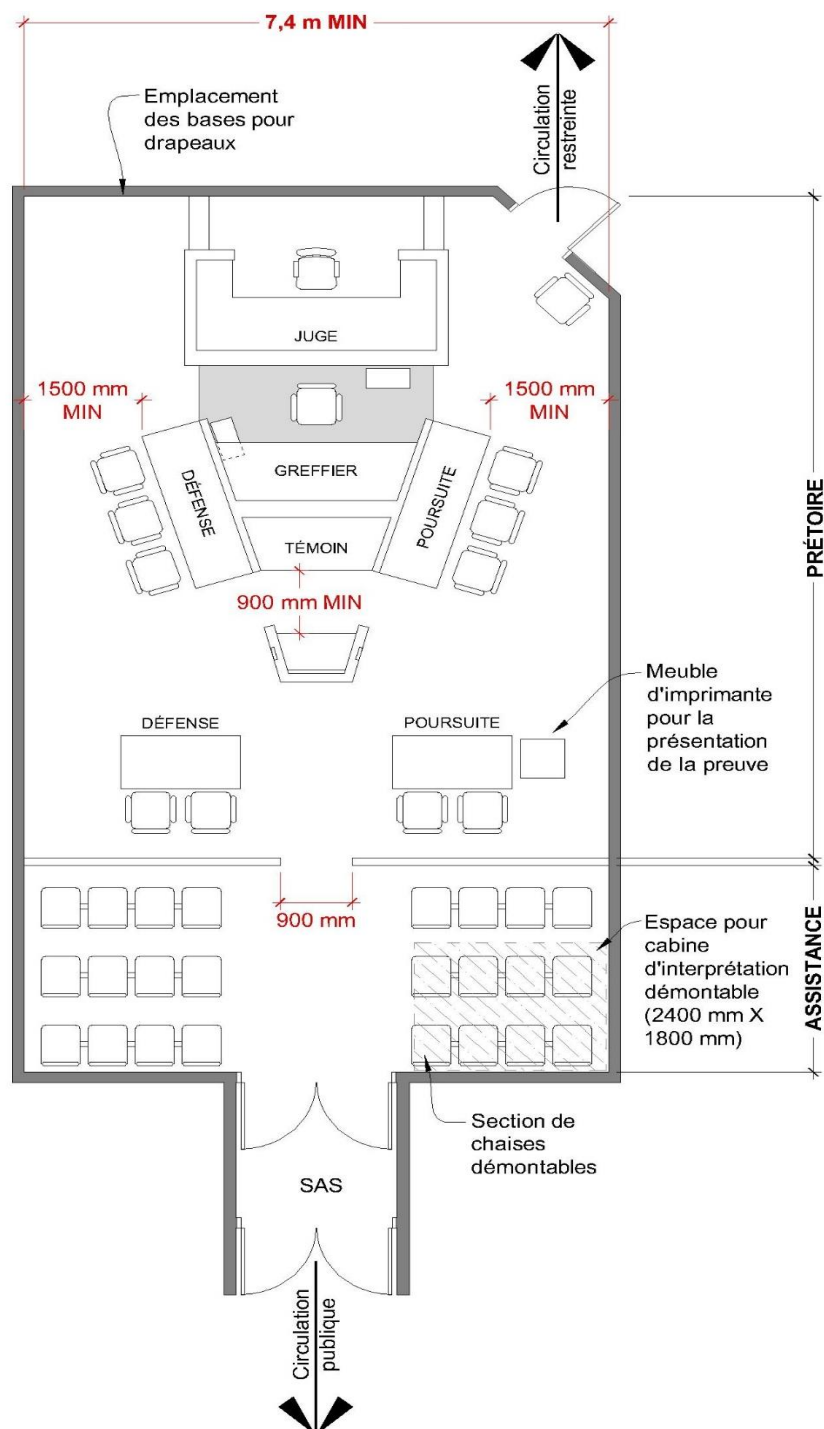
Pour les palais de justice, ce type de salle d'audience a un banc d'accusés qui est en lien avec le satellite de détention pour les adultes.



2

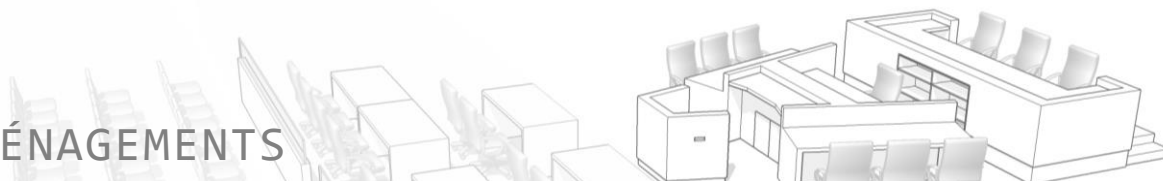
AMÉNAGEMENTS

2.4. SALLE D'AUDIENCE CIVILE



2

AMÉNAGEMENTS



2.5. SALLE DE CONFÉRENCE DE RÈGLEMENT À L'AMIABLE ET SALLE D'AUDIENCE D'APPOINT

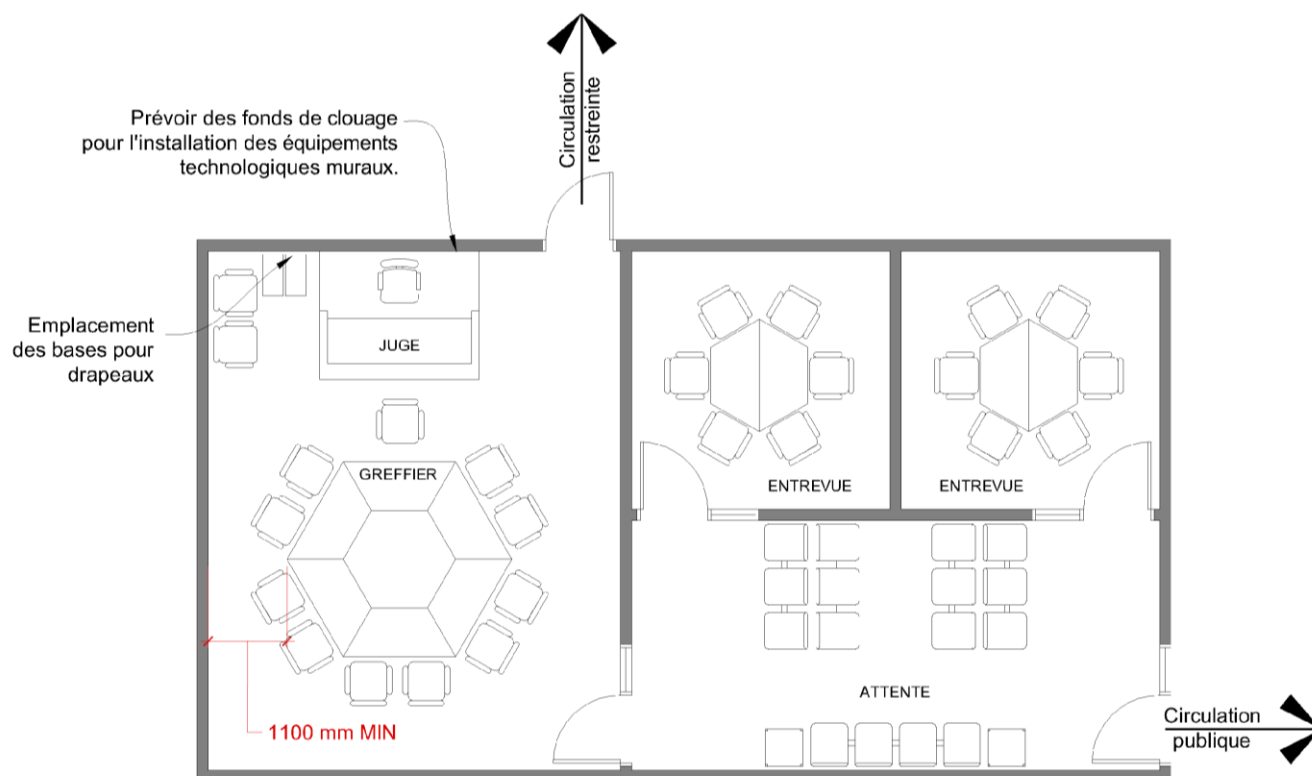
La salle suivante est une salle de CRA qui comporte des éléments de mobilier mobile qui permettent une polyvalence. Ainsi, la salle peut s'aménager de deux façons différentes, soit en aménagement pour médiation, soit en aménagement pour audience d'appoint. Le banc du juge est volontairement plus bas pour faciliter l'échange.

La salle est habituellement aménagée avec une salle d'attente qui lui est propre ainsi que deux salles d'entrevue donnant sur l'aire d'attente.

Les points suivants illustrent deux options d'aménagement possibles, sans être limitatifs, de salle de médiation et de salle d'audience d'appoint.

2.5.1. Salle de CRA, option 1

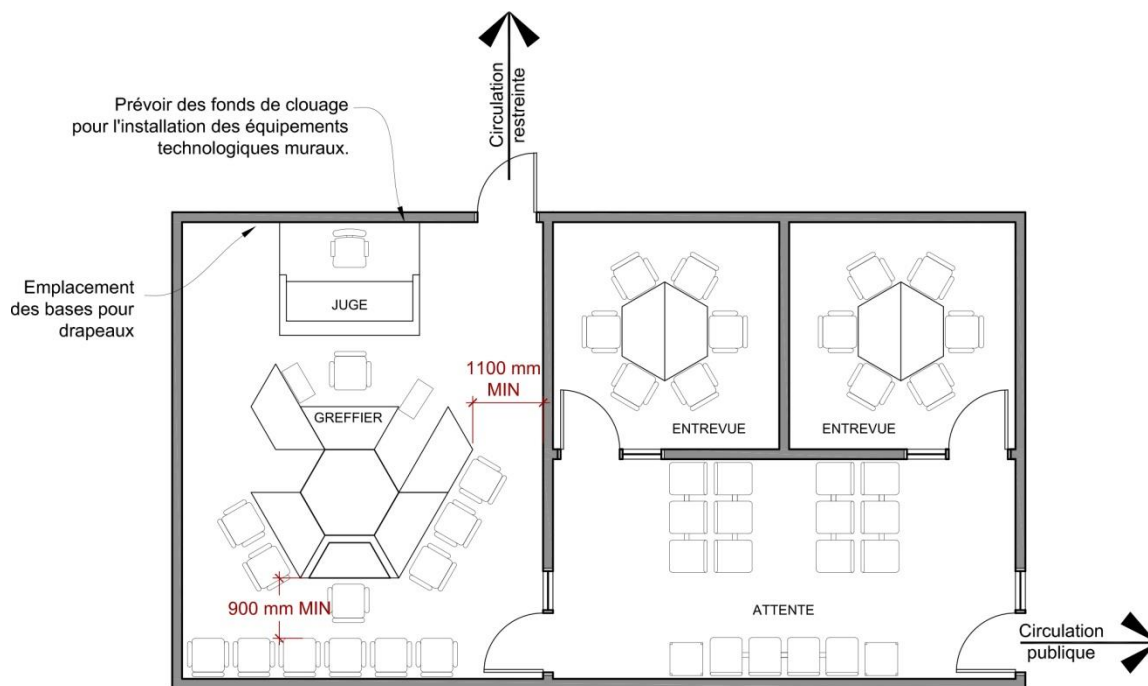
a) AMÉNAGEMENT MÉDIATION



2

AMÉNAGEMENTS

b) AMÉNAGEMENT AUDIENCE D'APPOINT



3

PHOTOS DES SALLES D'AUDIENCE

Section 3 PHOTOS DES SALLES D'AUDIENCE

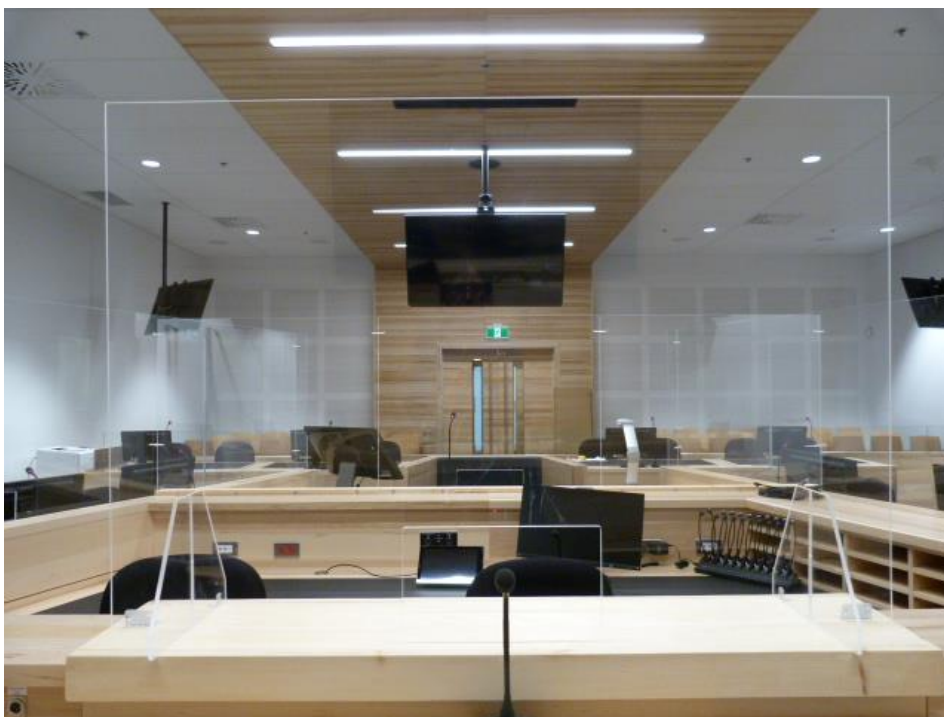
3.1. SALLE CRIMINELLE ET PÉNALE



3

PHOTOS DES SALLES D'AUDIENCE

3.2.2. SALLE D'AUDIENCE CIVILE



3

PHOTOS DES SALLES D'AUDIENCE



3.3.3. SALLE DE CONFÉRENCE DE RÈGLEMENT À L'AMIABLE



4

FICHES DESCRIPTIVES

Section 4 FICHES DESCRIPTIVES

4.1. SALLE D'AUDIENCE CRIMINELLE ET PÉNALE

IDENTIFICATION ET CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DU LOCAL						
AU	No Local	Audience	Type d'espace:	Fermé	Superficie nette (m ²)	175
	103	Audience des cours criminelles (procès standard)	Hauteur min. (mm) :	4000	Quantité	1
	MJQ	Salle d'audience criminelle et pénale			Superficie totale (m ²)	175

EXIGENCES FONCTIONNELLES

Usage:	Salle d'audience pour entendre les procès criminels. La salle servira également pour les comparutions et pratique criminelle.
Localisation:	Accessible par la circulation publique, via l'aire d'attente du public, pour le public, les témoins et les avocats. Accessible par la circulation restreinte pour le juge et le personnel de la cour. Accessible par la circulation sécuritaire des adultes pour les détenus.
Critères d'aménagement:	La salle d'audience est séparée en 2 parties, le prétoire où évoluent les parties prenantes au procès qui comprend un banc des accusés sécurisé simple ou double et l'assistance où prend place le public qui assiste au procès. Le traitement architectural de la salle doit tenir compte des particularités et des vocations différentes de ces 2 parties. Une retombée de plafond est envisageable dans la partie de l'assistance.
Signalisation:	Du côté restreint : à la porte du juge, plaque murale avec l'inscription "Salle d'audience, juge"; Ajouter en plus, une plaque murale comportant un panneau coulissant pour indiquer l'avis suivant : "Sous scellés" sur la porte du juge.

EXIGENCES TECHNIQUES

Cloisons:	Gypse	Plomberie:	s-o
Cloisons vitrées:	s-o	Electricité:	Prises pour répondre aux besoins des systèmes auxiliaires et autres
Finis murs:	Peinture Finis architecturaux dans le prétoire Panneaux insonorisants pour répondre aux exigences acoustiques	Éclairage:	Partie du prétoire : 750 lux Éclairage adapté pour répondre aux besoins du multimédia Contrôle dans la pièce (interrupteur et gradateur), près de la porte d'entrée du juge Prévoir un éclairage d'urgence près de la porte d'entrée du juge. Partie de l'assistance : 300 lux Contrôle dans la pièce (interrupteur), près de la porte d'entrée du juge
Finis plancher:	Tapis modulaire en carreaux (forme rectangulaire ou carrée) haut de gamme Linoléum derrière le poste du greffier (surface dure pour faciliter le déplacement du fauteuil du greffier)	Télécom:	Prises pour répondre aux besoins des systèmes auxiliaires et autres
Finis plafond:	Carreaux acoustiques haut de gamme dans la partie de l'assistance Finis architecturaux dans le prétoire	Systèmes aux. inclus au projet:	Système d'indication d'occupation et d'arrivée des juges 1 horloge reliée au système d'horlogerie sans-fil Haut-parleurs de plafond
Portes, cadres et quincaillerie:	1. Portes donnant dans le sas : Portes : modèle double avec regard vitré, type bois insonorisé, vitrage sans givrage Cadre : modèle double, type acier insonorisé 2. Porte du juge : Porte : modèle simple, type bois insonorisé Cadre : modèle simple, type bois Serrure côté de la salle d'audience 3. Porte entre le sas des locaux de détention et le banc des accusés : Porte adultes : porte d'acier, voir spécifications du MSP.	Systèmes aux. fournis par MJQ:	Système de traitement audio des débats Système d'interprétation et d'aide aux malentendants avec cabine de traduction mobile Système de vidéo et de présentation de la preuve Haut-parleurs muraux
Acoustique :	ASTC : 55±3 RC : 25±5 AI : T : 0,5 à 0,7 s NC : IIC :	Sécurité:	Tribune du juge et greffier : - Système de boutons d'appel d'urgence (boutons rouges) - Système de bouton d'évacuation du juge (bouton jaune) - Système de bouton d'assistance (bouton vert) selon le besoin Porte 2 : - Lecteur de carte côté salle d'audience - Contact magnétique de porte encastré Portes 2 et 3 : - Judas vers la salle d'audience
Mécanique :	CVCA sur heures normales d'ouverture du palais Contrôle local de température Contrôler les bruits en provenance des systèmes		

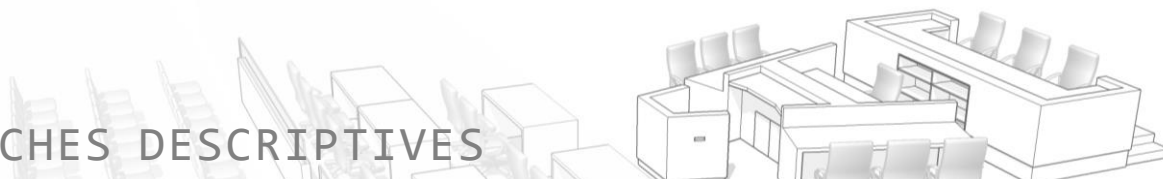
IDENTIFICATION ET CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DU LOCAL						
AU	No Local	Audience	Type d'espace:	Fermé	Superficie nette (m ²)	175
	103	Audience des cours criminelles (procès standard)	Hauteur min. (mm) :	4000	Quantité	1
	MJQ	Salle d'audience criminelle et pénale			Superficie totale (m ²)	175
MOBILIER – ÉQUIPEMENT – ACCESSOIRE						
INCLUS AU PROJET			FOURNI PAR LE CLIENT (hors projet)			
Ebénisterie – mobilier intégré:			Mobilier:			
			- 1 fauteuil de juge - x fauteuils de salle de réunion pour le prétoire (incluant celui du huissier) - 1 fauteuil multitâche (greffier) avec roulettes pour surface dure			
			Equip./Acc.:			
			- 2 drapeaux (Québec et Canada) - Pour les systèmes suivants : - traitement audio des débats - interprétation et aide aux malentendants - Pour les fonctions vidéo suivantes : - visioconferentie - visioprésidence - visiotémoignage - télé-témoignage			
Mobilier:						
			- x sièges pour le public - x sièges pour les accusés - x sièges pour les ASC			

4

FICHES DESCRIPTIVES

4.2.2. SALLE D'AUDIENCE CIVILE

IDENTIFICATION ET CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DU LOCAL						
AU	No Local	Audience	Type d'espace:	Fermé	Superficie nette (m²)	100
	104	Audience des cours civiles	Hauteur min. (mm) :	3000	Quantité	1
		MJQ	Salle d'audience civile			Superficie totale (m²)
EXIGENCES FONCTIONNELLES						
Usage:		Salle d'audience pour entendre les causes en matière civile et familiale (mérite et pratique).				
Localisation:		Idéalement, séparée des salles criminelles. Accessible par la circulation publique, via l'aire d'attente du public, pour le public, les témoins et les avocats. Accessible par la circulation restreinte pour le juge et le personnel de la cour.				
Critères d'aménagement:		La salle d'audience est séparée en 2 parties, le prétoire où évoluent les parties prenantes au procès et l'assistance où prend place le public qui assiste au procès. Le traitement architectural de la salle doit tenir compte des particularités et des vocations différentes de ces 2 parties. Une retombée de plafond est envisageable dans la partie de l'assistance.				
Signalisation :		Du côté restreint : à la porte du juge, plaque murale avec l'inscription "Salle d'audience, juge"; Ajouter en plus, une plaque murale comportant un panneau coulissant pour indiquer l'avis suivant : "Sous scellés "sur la porte du juge.				
EXIGENCES TECHNIQUES						
Cloisons:		Gypse	Plomberie:		s-o	
Cloisons vitrées:		s-o	Électricité:		Prises pour répondre aux besoins des systèmes auxiliaires et autres	
Finis murs:		Peinture Finis architecturaux dans le prétoire Panneaux insonorisants pour répondre aux exigences acoustiques	Éclairage:		Partie du prétoire : 750 lux Éclairage adapté pour répondre aux besoins du multimédia Contrôle dans la pièce (interrupteur et gradateur), près de la porte d'entrée du juge Prévoir un éclairage d'urgence près de la porte d'entrée du juge.	
Finis plancher:		Tapis modulaire en carreaux (forme rectangulaire ou carrée) haut de gamme Linoléum derrière le poste du greffier (surface dure pour faciliter le déplacement du fauteuil du greffier)				
Finis plafond:		Carreaux acoustiques haut de gamme dans la partie de l'assistance Finis architecturaux dans le prétoire			Partie de l'assistance : 300 lux Contrôle dans la pièce (interrupteur), près de la porte d'entrée du juge	
Portes, cadres et quincaillerie:		1. Porte donnant dans le sas : Portes : modèle double avec regard vitré, type bois insonorisé, vitrage sans givrage Cadre : modèle double, type acier insonorisé 2. Porte côté juge : Porte : modèle simple, type bois insonorisé Cadre : modèle simple, type bois	Télécom:		Prises pour répondre aux besoins des systèmes auxiliaires et autres	
			Systèmes aux. Inclus au projet:		Système d'indication d'occupation et d'arrivée des juges 1 horloge reliée au système d'horlogerie sans-fil Haut-parleurs de plafond	
			Systèmes aux. fournis par MJQ:		Système de traitement audio des débats Système d'interprétation et d'aide aux malentendants avec cabine de traduction mobile Système de vidéo et de présentation de la preuve Haut-parleurs muraux	
Acoustique :		ASTC : 55±3 T : 0,5 à 0,7s	RC : 25±5 NC :	AI : IIC:	Sécurité:	
Mécanique :		Tribune du juge et greffier : - Système de boutons d'appel d'urgence (boutons rouges) - Système de bouton d'évacuation du juge (bouton jaune) - Système de bouton d'assistance (bouton vert) selon le besoin Porte 2: - Lecteur de carte côté salle d'audience - Contact magnétique de porte encastré - Judas vers la salle d'audience				



MOBILIER – ÉQUIPEMENT – ACCESSOIRE

INCLUS AU PROJET

Ébénisterie – mobilier intégré:

- 1 banc de 1 juge
- 1 ensemble greffier-avocats (3 avocats de chaque côté)
- 2 caissons mobiles pour greffier
- 1 banc du témoin
- 2 tables d'appoint pour avocats (2 places chacune)
- 2 porte-drapeaux et hampes fixés au mur
- 1 balustrade séparant le prétoire de l'assistance

Mobilier:

- x sièges pour le public

FOURNI PAR LE CLIENT (hors projet)

Mobilier:

- 1 fauteuil de juge
- x fauteuils de salle de réunion pour le prétoire (incluant celui du huissier)
- 1 fauteuil multitâche (greffier) avec roulettes pour surface dure

Équip./Acc.:

- 2 drapeaux (Québec et Canada)
- Pour les systèmes suivants :
- traitement audio des débats
- interprétation et aide aux malentendants

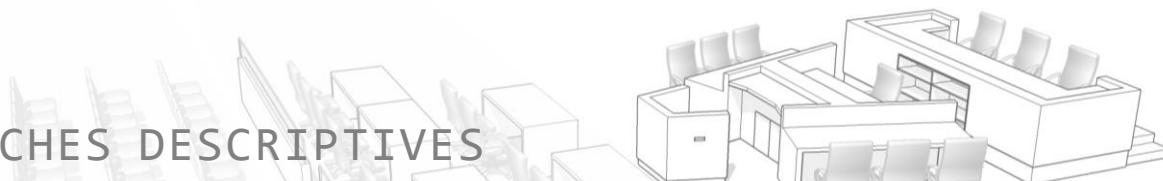
4.3.3. SALLE DE CONFÉRENCE DE RÈGLEMENT À L'AMIABLE (CRA)

IDENTIFICATION ET CARACTÉRISTIQUES GÉNÉRALES DU LOCAL						
AU	No Local	Audience	Type d'espace:	Fermé	Superficie nette (m²)	40
	230	Services aux audiences	Hauteur min. (mm) :	3000	Quantité	1
		Salle de conférence de règlement à l'amiable (CRA)			Superficie totale (m²)	40,00
MJQ						

EXIGENCES FONCTIONNELLES	
Usage:	Pour la tenue de séance de conférence de règlement à l'amiable en présence d'un juge afin de régler certains litiges à l'amiable. Comme salle de dépannage pour la tenue de procès en matière civile et pour les tribunaux administratifs.
Localisation:	Dans le secteur des salles d'audience des cours civiles, à l'écart des salles d'audiences criminelles. Accessible par la circulation publique et par la circulation restreinte pour le juge.
Critères d'aménagement :	Créer, par l'éclairage et la décoration, une ambiance agréable, favorable à la médiation.
Signalisation :	Du côté de l'aire d'attente : Plaque murale à la porte avec l'inscription "Salle de conférence de règlement à l'amiable". Du côté restreint : à la porte du juge, plaque murale avec l'inscription "Salle de conférence de règlement à l'amiable, juge";

EXIGENCES TECHNIQUES			
Cloisons:	Gypse	Plomberie:	s-o
Cloisons vitrées:	s-o	Électricité:	Prises à même le mobilier pour répondre aux besoins des systèmes auxiliaires 2 prises doubles murales
Finis murs:	Peinture et finis architecturaux	Éclairage:	400 lux en mode médiation et 750 lux en mode audience Contrôles dans la pièce (interrupteur et gradateur), près de la porte d'entrée du juge
Finis plancher:	Tapis modulaire en carreaux (forme rectangulaire ou carrée) haut de gamme	Télécom:	Prises, à même le mobilier, pour répondre aux besoins des systèmes auxiliaires 2 prises doubles murales
Finis plafond:	Carreaux acoustiques standards et finis architecturaux	Systèmes aux. Inclus au projet:	Système d'indication d'occupation et d'arrivée des juges 1 horloge reliée au système d'horlogerie sans-fil Système de traitement audio des débats (mobile) Système d'interprétation et d'aide aux malentendants
Portes, cadres et quincaillerie:	1. Porte côté public : porte : modèle simple, type bois insonorisé Cadre : modèle simple avec latéral 300 mm, type acier insonorisé Vitrage givré avec bordure clair de 12 mm en pourtour ----- 2. Porte côté juge : Porte : modèle simple, type bois insonorisé Cadre : modèle simple, type acier insonorisé	Systèmes aux. fournis par MJQ:	s-o
		Sécurité:	Système de bouton d'appel d'urgence (bouton rouge) Système de bouton d'évacuation du juge (bouton jaune) Système de bouton d'appel d'assistance (bouton vert) Porte 2 : - Judas vers la salle - Lecteur de carte intérieur - Contact magnétique de porte encastré

Acoustique :	ASTC : 50±3 T : 0,4 à 0,6 s	RC : 30±5 NC :	AI : IIC :
Mécanique :	CVCA sur heures normales d'ouverture du palais Contrôle local de température Contrôler les bruits en provenance des systèmes		



MOBILIER – ÉQUIPEMENT – ACCESSOIRE

INCLUS AU PROJET

Ébénisterie - mobilier intégré:

- 1 banc de juge pour conférence de règlement à l'amiable
- Mobilier polyvalent médiation/audience,
- 1 module greffière avec panneau modestie
- 1 module fixe central fermé avec panneau d'accès
- 2 caissons mobiles pour greffier
- 1 lutrin amovible pour le témoin (avec roulettes)
- 2 porte-drapeaux fixés au mur

Mobilier:

- Mobilier polyvalent médiation/audience :
- 6 tables modulaires

FOURNI PAR LE CLIENT (hors projet)

Mobilier:

- 1 fauteuil de juge
- 1 fauteuil multitâche pour le greffier
- 12 fauteuils de salle de réunion

Équip./Acc.:

Pour les systèmes suivants:

- traitement audio des débats (système mobile)
- interprétation aux malentendants